

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

2007 – 2013

**Axe 2 – Améliorer l'accès à l'emploi des
demandeurs d'emploi**

**Sous mesure 222 : Accès et participation durable des femmes
au marché du travail**

**CAHIER DES CHARGES
ACCOMPAGNEMENT EMPLOI DES FEMMES
VICTIMES DE VIOLENCES
2009**

Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise
46 boulevard Jean Moulin – 44100 NANTES
☎ 02.40.85.66.66 – Fax : 02.40.58.64.67



CHAPITRE 1 : L'ACCOMPAGNEMENT EMPLOI

PREAMBULE

Depuis le Traité d'Amsterdam, la France s'est engagée à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et notamment sur le marché du travail.

Certes, la situation des femmes françaises a considérablement progressé ces dernières années : leur part dans la population active n'a cessé d'augmenter ; les différentes actions en faveur de l'activité des femmes ont permis de réduire sensiblement les écarts entre les taux de chômage des hommes et des femmes.

Il n'en reste pas moins que des inégalités existent toujours : un taux de chômage des femmes plus élevé que celui des hommes, des conditions d'emploi marquées par la précarité et le sous-emploi, des écarts de salaires persistants entre les hommes et les femmes.

L'analyse des chiffres de l'emploi féminin en région des Pays de la Loire confirme ces différents constats.

La Région Pays de la Loire est caractérisée par une insertion des femmes sur le marché du travail massive et précoce ; le taux d'activité féminin est supérieur à la moyenne nationale. Plus de 6 femmes sur 10 en âge de travailler ont un emploi.

L'emploi a progressé de 15 % de 1999 à 2005.

L'accès à l'emploi pour les femmes reste plus difficile que pour les hommes, notamment pour les jeunes filles, en dépit de leur meilleur niveau de formation.

Le taux de chômage des femmes est toujours supérieur à celui des hommes (écart de 2 points).

Les femmes sont majoritaires :

- dans les emplois précaires : CDD, emplois saisonniers, emplois aidés,
- dans les emplois à temps partiel: 1 femme sur 3 en Pays de Loire soit 85 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

Elles se concentrent sur un petit nombre de métiers : 50% de la demande d'emploi des femmes porte sur 15 à 20 métiers (selon les bassins). Elles représentent 80% des effectifs de la catégorie Employés du secteur tertiaire.

Le salaire des femmes est moins élevé que celui des hommes : en 2005, le salaire net horaire moyen est inférieur de 16% dans le secteur privé et semi-public.

Elles restent minoritaires dans les postes à responsabilités.

Les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires des minima sociaux suivants : API, ASF, Allocation veuvage, RMI sans conjoint avec enfant...

Elles sont le plus souvent seules à prendre en charge au quotidien les enfants.

Du fait du niveau de retraite plus faible, les femmes sont aussi largement majoritaires parmi les allocataires du fonds de solidarité vieillesse.

En Pays de Loire, les familles ont plus d'enfants que la moyenne des familles françaises. Les tâches familiales et domestiques restent encore très largement à la charge des femmes : celles-ci y consacrent deux fois plus de temps que les hommes. Les femmes doivent le plus souvent articuler les différents temps de vie, ce qui les fragilise souvent pour le maintien et la stabilité dans l'emploi.

Enfin, différentes enquêtes montrent la persistance des violences subies par les femmes relevant notamment de la sphère privée et qui impactent également leur insertion professionnelle.

Pour conclure, la crise économique actuelle, dont les effets sont déjà largement observés sur l'emploi en Région, risque de venir renforcer les inégalités énumérées ci-dessus.

Le FSE en Pays de la Loire

L'intervention européenne pour la programmation 2007 -2013 vise notamment à prévenir le chômage de longue durée en renforçant l'efficacité des services de l'emploi et les politiques actives d'accès à l'emploi ainsi que l'amélioration et le développement de l'accès et la participation durable des femmes au marché du travail.

La contribution communautaire dans ce cadre pour la région des Pays de la Loire s'élève à 4 millions d'euros (Axe 2 mesure 22 sous mesure 222).

LES MODALITES D'INTERVENTION

Le référent assure l'accompagnement de 80 participantes sur l'année civile pour un équivalent temps plein.

1) Accompagnement des participantes comprenant plusieurs phases :

Phase de contact

La référente emploi doit prendre en compte la spécificité de vécu de violence dès le premier contact pour adapter le démarrage de l'accompagnement emploi.

Phase de diagnostic

- ☞ Accueil des personnes orientées par les prescripteurs,
- ☞ Evaluation de la motivation des personnes et leur capacité d'engagement dans un parcours d'insertion vers l'emploi,
- ☞ Elaboration des diagnostics socioprofessionnels des personnes, évaluation de leurs besoins et définition des étapes à mettre en œuvre.

Phase de mise en œuvre des parcours

- ☞ Construction de parcours cohérents et concertés d'accès ou de retour à l'emploi.
- ☞ Mobilisation des outils existants (cyberbase emploi, ateliers de la Maison de l'Emploi, opérations PLIE, SIAE, droit commun...), soit de manière individuelle, soit de manière collective.

- ☞ Evaluation, avec les personnes, des impacts, freins, avancées des parcours et suivis qui peuvent prendre la forme d'entretiens individuels, tripartites, contacts téléphoniques.
- ☞ Participation aux bilans d'étapes avec les prestataires mettant en œuvre les opérations mobilisées.
- ☞ Approfondissement des diagnostics préalables et traitement des éventuels freins et difficultés.
- ☞ Validation de la capacité des personnes à intégrer un poste de travail dans le cadre du marché classique de l'emploi.

Phase de mise et de suivi en emploi ou en formation qualifiante

- ☞ Recherche des offres d'emploi en partant des profils des participantes accompagnés, en mobilisant l'offre de service MDE ou en prospectant directement les entreprises non connues de la MDE sur le territoire de la Métropole nantaise.
- ☞ Soutien à l'entrée en formation qualifiante.
- ☞ Accompagnement renforcé des personnes jusqu'à 6 mois suivant l'embauche ou l'accès à une formation qualifiante.
- ☞ Participation aux événements pour l'emploi (ateliers, forums, réunions d'information) organisés par le MDE

Phase de sortie du dispositif

- ☞ Bilan de la situation des participantes lors de la sortie du dispositif.

2) Transmission et recueil des informations

- ☞ Transmission auprès de la Maison de l'emploi de l'ensemble des informations collectées dans le cadre de l'avancée des parcours,
- ☞ Gestion administrative de son intervention (feuilles d'émargement, tenue de tableaux de bord, alimentation d'une base de données, comptes rendus, bilans...),
- ☞ Recueil et classement des pièces justificatives dans le dossier unique de la participante,
- ☞ Utilisation des outils définis par la MDE pour rendre compte du parcours de la participante et des actions menées avec les entreprises,
- ☞ Obligation de réserve concernant les informations données en confidentialité par les participantes. Les éléments transmis aux partenaires sont soumis à l'accord de la personne intéressée.

Indicateurs de mesure et d'évaluation

Volet quantitatif

- ❖ 80 participantes accompagnées pour 1 équivalent temps plein sur une année civile.

Volet qualitatif

- ❖ Typologie du public,
- ❖ Mobilisation du partenariat,
- ❖ Participation à des instances de travail, réunions d'équipes, réunions partenaires du territoire...

Volet communication

- ❖ Modalités de communication aux participantes du financement FSE sur le dispositif d'accompagnement.

Calendrier

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.